



CACHET DU SERVICE

DATE DE RECEPTION

ETAT RECAPITULATIF TRIMESTRIEL DE TOUTES LES OPERATIONS EFFECTUEES EN SUSPENSION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE PAR LES ENTREPRISES AGREEES

(Article 14 Ord. n° 2018-646 du 1^{er} août 2018 portant Code des Investissements - Ord. n° 1088-2019 du 18 décembre 2019)

PERIODE

Mois

Trim.

Année

SERVICE D'ASSIETTE

DES IMPOTS :

01 – IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE

Raison sociale : Sigle :

N° C/C Objet ou activité :

Adresse : Commune : BP : Tél :

Quartier : Rue N° du lot Ilot :

Références cadastrales : Section : Parcelle :

02 – NATURE ET REFERENCE DE L'ACTE ACCORDANT LA SUSPENSION

Type d'agrément : Création d'activité Développement d'activité

Numéro du certificat d'agrément du

Délai de validité :

Montant total hors TVA de l'investissement agréé :

Montant total de la TVA à suspendre :

1) Cet état est à produire au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque trimestre.

2) Tout défaut de production entraîne l'application de sanctions prévues par le Livre de Procédures fiscales et le Code des Douanes.

